

Comment assurer l'efficacité d'une clause de non-concurrence / non-affiliation ?



Fondement	Théorie générale des contrats et liberté de commerce	Art. L. 341-2 C. com.
Champ d'application matériel	Contrats commerciaux	Contrats entre un réseau de distribution commerciale et un exploitant de commerce de détail
Articulation dans le temps des deux fondements	<p>Application incontestée pour tous les contrats commerciaux, expirés avant le 7 août 2016</p> <p>Application de ce fondement pour les contrats de distribution commerciale en cours au 7 août 2016 débattue</p>	<p>Application incontestée pour les contrats de distribution commerciale conclus postérieurement au 7 août 2016.</p> <p>Application de ce fondement aux contrats de distribution commerciale conclus antérieurement et non expirés au 7 août 2016 débattue</p>
Conditions cumulatives de validité de la clause	<p>Limitée dans le temps</p> <p>Limitée dans l'espace</p> <p>Proportionnée par rapport à l'objet du contrat</p> <p>Nécessaire à la protection des intérêts légitimes de son créancier</p>	<p>Restreinte aux biens et services en concurrence avec ceux objet du contrat</p> <p>Limitée aux terrains et locaux à partir desquels le débiteur exerce son activité</p> <p>Indispensable à la protection du savoir-faire substantielle, spécifique et secret transmis</p> <p>Durée égale ou inférieure à un an après la rupture du contrat en cause</p>
Charge probatoire du créancier	<p>Preuve de l'existence et du caractère légitime de ses intérêts (ex : la protection du savoir-faire)</p> <p>Justification du caractère proportionné de la clause au regard de ces mêmes intérêts</p>	<p>Preuve de l'existence et du caractère substantiel, spécifique et secret du savoir-faire transmis</p> <p>Justification du caractère indispensable de la clause à la protection dudit savoir-faire</p>
Sanction	Nullité	Réputée non écrite